

Le Journal de Gien, 23 février 2012

Au Sénat

23/2/2012

Divergences droite-gauche sur la réforme des collectivités territoriales

La réforme des collectivités territoriales devrait être un des sujets majeurs des campagnes électorales pour les élections présidentielles et législatives... sauf à être occultée par d'autres considérés comme plus porteurs pour attirer les lecteurs dans un sens ou un autre.

Ce sera dommage car elle est fondamentale puisqu'elle implique un allègement des procédures et... des normes. Depuis le changement de majorité au Sénat, elle attise d'ailleurs les divergences entre élus de droite et de gauche. C'est ainsi que la proposition de loi du sénateur Eric Doligé (UMP) sur la simplification des normes, pourtant très attendue tant les élus sont excédés par des modifications administratives continues et forcément coûteuses pour le contribuable, a été mise sous l'éteignoir.

Eric Doligé : le double langage de la gauche sénatoriale

Dans un communiqué, le sénateur Doligé s'indigne du « double langage permanent de la nouvelle majorité sénatoriale » qui aboutit au renoncement de la discussion des articles de cette proposition de loi pourtant « rédigée après une large consultation des associations d'élus ».

Tous les élus locaux sont demandeurs de ce texte, tous les sénateurs (droite et gauche confondus) ont reconnu et approuvé le travail et la démarche mais les groupes RDSE, socialiste, vert et communiste ont décidé de reporter à plus tard les mesures tant attendues par les élus locaux, accablés par le poids budgétaire et administratif des normes ».

Pour Eric Doligé, « la nouvelle majorité sénatoriale utilise une double attitude inquiétante, refusant de débattre de sujets importants, mettant ainsi à mal le bicamérisme, pour des raisons purement électoralistes. Sur le terrain elle défend les mesures de simplification et au Parlement elle se replie sur des attitudes purement politiques ».

Le sénateur du Loiret ajoute enfin que « le flou des propositions des socialistes sur les collectivités locales et la décentralisation justifie très certainement le peu de courage des sénateurs de gauche pour discuter proposition contre proposition ».

Jean-Pierre Sueur : assouplir la refonte de la carte intercommunale

De son côté, la commission des lois du Sénat, présidée par le sénateur du Loiret Jean-Pierre Sueur (PS) a examiné, le mercredi 15 février la proposition de loi d'un sénateur socialiste visant à assouplir les règles relatives à la refonte de la carte intercommunale, adoptée par l'Assemblée nationale le 14 février.

« Ces travaux s'inscrivent dans la droite ligne de l'examen de la proposition de loi portant diverses dispositions relatives à l'intercommunalité, déposée par le président Jean-Pierre Sueur et adoptée par le Sénat le 4 novembre 2011, qui avait pour objectif de répondre à une série de problèmes concrets auxquels sont confrontés les élus locaux du fait de la mise en œuvre de la récente réforme territoriale ».

Toutes les mesures inscrites dans ce texte n'ont pas été reprises par les députés, mais l'essentiel y est. « Forte de ce constat, et consciente de l'urgence qui s'attache à la résolution des difficultés rencontrées par les élus locaux, la commission des lois a estimé... que la proposition de loi était nécessaire. Elle a également considéré que les quelques dispositions qui n'ont pas été reprises par l'Assemblée nationale, qui ne présentent pas un caractère d'urgence, pourraient être reprises ultérieurement ».

C'est pourquoi elle a fait le choix de garantir la mise en application rapide de ce texte, attendu par les élus, et donc de l'adopter sans modification ».

Débat cette semaine à ce sujet.